



# La santadrionne



LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE DE SAINT ANDRÉ DE BOÈGE  
SEPTEMBRE-OCTOBRE 2015 - N° 8

## Edito

Ça y'est ! Nos écoliers ont repris le chemin de l'école... et nos artisans ne vont pas tarder à les rejoindre. Conscient de son rôle important dans l'éducation et convaincu que l'école joue un rôle fondamental dans le dynamisme et le développement d'une commune, le conseil municipal a en effet décidé la création de deux classes modernes offrant les meilleures conditions d'accueil possibles à nos enfants. Nouveau chantier de grande ampleur, en attendant celui de la traversée de Curseille, il n'est cependant pas le seul et vous trouverez des détails sur les réalisations en cours dans cette lettre.

Longtemps unités administratives de base, les communes sont aujourd'hui de plus en plus absorbées dans des intercommunalités qui ont elles-mêmes vocation à devenir de plus en plus grandes. Beaucoup de questions se posent donc quant à la maîtrise future de notre territoire et puisque vous êtes les premiers concernés, nous nous devons de vous en tenir informés.

## Le coût des travaux de l'école

Les travaux à l'école ont commencé cet été avec la destruction de l'ancienne mairie et de l'appartement du dessus par une équipe de courageux bénévoles. La prochaine étape débute en octobre et l'appel d'offres étant terminé nous connaissons désormais les entreprises qui interviendront ainsi que les montants prévus. 16 lots étaient concernés par l'appel d'offres, en voici la liste exhaustive :



- Lots 1 et 2 : La maçonnerie (dalles, murs, reprises des arasées et rampe d'accessibilité) par l'entreprise REVUZ de La Tour pour un montant de 105 276 €.
- Lot 3 : Les façades. Lot infructueux, un nouvel appel d'offre sera nécessaire.
- Lot 4 : La charpente par l'entreprise JOLY pour 16 570 €.
- Lots 5 et 6 : Les menuiseries intérieures (51 468 €) et extérieures (41 372 €) par l'entreprise PELLET-JAMBAZ
- Lot 7 : Les cloisons par l'entreprise BONGLET pour 43 487 €
- Lot 8 : Les peintures par l'entreprise BONGLET pour 20 449 €
- Lot 9 : La chappe et le carrelage par l'entreprise BOUJON pour 32 991 €
- Lot 10 : Le revêtement du sol des 2 classes pour 6 365 € par SOL CONFORT
- Lot 11 : Les faux plafonds par BONGLET pour 16 064 €
- Lot 12 : La serrurerie (toit) par COUDURIER de Mieussy pour 7 878 €
- Lot 13 : Le chauffage et l'eau chaude par PESSEY FOURNIER pour 39 679 €
- Lot 14 : La plomberie sanitaire par PESSEY FOURNIER pour 24 778 €
- Lot 15 : La vmc par PESSEY FOURNIER pour 18 685 €
- Lot 16 : L'électricité par l'entreprise BAUD pour 35 050 €

Ainsi la réalisation de l'école et des deux appartements représente un montant total d'environ 460 000 €. Une subvention devrait être allouée par le conseil départemental pour la réalisation des salles de classe.

## IMPORTANT :



Depuis quelques semaines, divers cambriolages touchent les communes de Boège (2 commerces), Bogève (4 résidences secondaires), Saint André de Boège (un bâtiment communal), Habère Poche (bâtiment communal) et Lullin (2 résidences secondaires). La gendarmerie lance un appel à témoins afin de recueillir des éléments permettant d'identifier le ou les auteurs de ces faits. En cas de renseignements, merci de contacter la gendarmerie de Boège au 04.50.39.10.03.

## Cambriolage du Hangar communal

Une ou plusieurs personnes sont entrées par effraction dans le hangar de la commune et ont volé un petit groupe électrogène (neuf), un taille haie (neuf), une tondeuse, une débroussailleuse et une élagueuse télescopique. Le montant du préjudice est estimé à environ 5 500 €.



**RAPPEL : La mairie reçoit régulièrement des alertes (météo, préfecture, gendarmerie) et vous propose de vous tenir informé. Pour cela il est nécessaire que vous communiquiez votre adresse e-mail à notre secrétaire de mairie.**



## Les jeux intervillages 2015

Le président d'Apar'ça, Yvon Calvel, peut être content, les jeux intervillages de Saint André ont été une réussite. Sous un beau soleil, le public a répondu présent et chaque commune de la vallée était représentée pour les jeux. La salle des fêtes affichait complet pour le repas de midi.

C'est la commune de Saxel qui a remporté le trophée et qui organisera donc les prochaines festivités en 2016. Un grand merci aux nombreux bénévoles qui, aux côtés des élus, se sont mobilisés pour la réussite de cette journée.



*À noter dans les agendas !*

**Concert À Tue Tête** : Après un moment de silence, À Tue Tête se relance. Rendez-vous le samedi 24 octobre 2015 à la salle des fêtes de St André à partir de 18h30 pour une soirée concert. Ambiance Pub, repas surprise, musiciens de divers horizons, etc... (1<sup>ers</sup> artistes vers 19h15). L'entrée est GRATUITE !

**Le repas de la St André** aura lieu le dimanche 29 novembre 2015.

**La fête de Noël** (chant des enfants de l'école suivi d'un spectacle offert par l'APE) et un **nouveau marché éphémère** se tiendront le samedi 12 décembre après-midi au chef-lieu.

**L'article 64 de la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences communales en matière d'eau et d'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 !**

## Contre la fusion de la CCVV et de la CC4R !

Le conseil municipal de Saint André de Boège a voté à l'unanimité contre le projet de fusion de notre Communauté de Communes de la Vallée Verte (CCVV) avec la Communauté de Communes des 4 Rivières (CC4R). Nous avons été rejoints dans notre position par 7 des 8 communes de notre vallée (Bogève s'étant abstenu). Ce refus est motivé par une conception

différente de l'intercommunalité. Plusieurs compétences gérées par notre communauté de communes comme celles des équipements sportifs ou des écoles maternelles ne le sont pas au sein de la CC4R, une fusion aurait donc signifié pour nous un retour en arrière. Il est à préciser que ce refus de la fusion a été rendu possible grâce à la dérogation que nous confère notre zone de montagne, l'Etat poussant aujourd'hui pour la création d'intercommunalités de plus grande taille. Dans ces conditions le devenir de la CCVV reste incertain.

## Brèves

- Les travaux pour l'installation de la micro-station de la Corbière se poursuivent. Les connexions des habitations concernées ont nécessité la traversée de la départementale et la mise en place d'une circulation alternée. Le coût de la traversée et de la réfection de la route s'élève à 6 941 €. La micro-station qui doit être connectée au réseau électrique sera bientôt opérationnelle. Nous rappelons à cette occasion que la topographie des lieux, la présence d'une zone humide et les problèmes liés à la maîtrise du foncier par notre commune ne permettaient pas la connexion de l'ancienne école et des autres habitations alentour.
- Des travaux pour la réfection de nos routes sont à réaliser à plusieurs endroits de notre commune (leurs localisations seront annoncées dans la prochaine santadrienne). La commission voirie a fait faire plusieurs devis et l'offre de l'entreprise COLAS à 32 000 € semble être la plus avantageuse.
- Vous pouvez retrouver les informations importantes concernant l'animation rurale de notre commune sur la page Facebook d'Apar ça (tapez « Apar ça dans la barre de recherche Facebook).
- Le temps des travaux, de nouvelles toilettes vont être installées pour les enfants de l'école par la société PORTAKABIN pour un montant de 210 € par mois.
- La Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire (FRGDS) de Rhône-Alpes met en place un plan de lutte contre une des principales maladies des abeilles, la Varroose. Dans ce cadre nous rappelons que la déclaration des ruches par les apiculteurs (même amateurs) est obligatoire. Vous pouvez déclarer vos ruches par internet sur le site [www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr) ou par papier en retournant le document Cerfa n°13995\*02 à votre GDS, 52 avenue des Iles, 74994 Annecy Cedex 9.
- Rappel sur les délais légaux de conservation des documents :
  - Contrat de location : 5 ans après la résiliation du bail
  - Prêt immobilier : 2 ans à compter de la dernière échéance de l'emprunt.
  - Déclarations des revenus et justificatif des déductions fiscales : 3 ans
  - Factures d'objets et de meubles : 2 ans après que l'objet ne vous appartienne plus.
  - Avis d'imposition sur le revenu : 3 ans
  - Relevés de comptes : 5 ans
  - Bulletins de salaires : à vie
  - Factures de gaz et électricité : 2 ans
  - Factures de téléphone, internet : 1 an
- Guillaume Foucher, arboriste grimpeur diplômé, a installé son entreprise, *Le chêne et le roseau*, dans notre commune. Vous pouvez le contacter au 06 32 51 50 86